

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 septembre 2019 à 19h30 heures à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Martin Boulet, Gaston Lessard, Christian Nadeau et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente: Madame Claudette Aubé, directrice générale.

Est absent : Monsieur Guy Boivin

**1 ET 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19h30 heures, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte. Monsieur le maire précise à l'assistance les procédures qui s'appliquent à une séance du conseil municipal : les citoyens assistent à une séance et ils peuvent poser des questions ou observations lors des périodes de questions qui seront intégrées en début et en fin de réunion.

**3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-09-01: LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 14- f) Émission de permis de brûlage.

À l'unanimité.

- 1.-Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 4.-Adoption des résolutions de la séance du 12 août 2019 et de son ajournement au 13 août 2019
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
  - a) Remerciement du Comité d'activités équestres
  - b) Remerciement de Santé mentale Québec
7. Administratif
  - a) Dotation du poste de DG
  - b) Affichage du poste du responsable des travaux publics
  - c) Procédures en cas d'urgence
  - d) Adoption du règlement sur le traitement des élus
  - e) Suivi budgétaire à ce jour
8. Incendie
  - a) Arrêt du service par paget
  - b) Pratique à l'École de la Colline
9. Voirie
  - a) Suivi des travaux de voirie
  - b) Suivi du dossier de réfection du Rang 3
    - Réunion de chantier du 9 août 2019
    - Suivi des travaux de corrections
    - Suivi des confirmations des ingénieurs et du laboratoire
  - c) Travaux de nivelage
  - d) Abat poussière
  - e) Débroussaillage et coupe d'arbres
  - f) Scellement de fissures d'asphalte
  - g) Prolongement de la 8<sup>ème</sup> Avenue
  - h) Facture de WSP
  - i) Accotement 4<sup>ème</sup> Avenue est
  - j) Ajout d'une fuse camion
  - k) Demande du 711 2<sup>ème</sup> Rang (creuser fossé)
  - l) Réparation du terrain SP2
  - m) Demande de permission pour toilette chimique (réservoir à eau)
  - n) Suivi du ponceau de la Route du 6<sup>ème</sup>
  - o) Ponceau Rang 6

10. Eau
  - a) Problème d'alimentation en eau
  - b) Formation
  - c) Mise à jour du logiciel et remplacement de l'interface
11. Eaux usées
  - a) Remplacement d'une section de conduite
  - b) Abandon de servitude
  - c) Formation
12. Loisirs
  - a) Suivi du terrain de jeux
13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
  - a) Plainte concernant le piano
  - b) Remplacement des arbres
  - c) Ajout de toiles
14. Résolutions diverses
  - a) Demande d'appui pour une meilleure desserte d'internet
  - b) Offre de service d'accompagnement de France Thibault
  - c) Demande pour la Bourse des maires
  - d) Demande de commandite pour soutien pour un voyage d'études
  - e) Demande de participation financière pour les élèves de l'école de musique
15. Varia ouvert
  - a) Rapport d'expertise pour rénovation du complexe municipal
  - b) Service de garde
  - c) Compensation TGC
  - d) Suivi du dossier de la maison brûlée
  - e) Invitation Semaine de la municipalité
  - f) Invitation de l'OBVFSJ (eau)
  - g) Invitation au lancement du PDZA
  - h) Association pulmonaire - Sensibilisation aux campagnes environnementales
  - i) Enjeux Postes Canada
  - j) Invitation au Rendez-Vous Manufacturiers et Innovation
  - k) Invitation à la journée porte ouverte au Quartier général de la Sûreté
  - l) Invitation à la Fête des récoltes
  - m) Invitation à soumettre une candidature au Gala Prestige Desjardins
  - n) Appel de projets du Pacte Rural
16. Période de questions
17. Levée de la séance

#### **4. APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

##### **2019-09-02 : ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2019 ET DE SON AJOURNEMENT AU 13 AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 12 août 2019 et de son ajournement au 13 août 2019 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

À l'unanimité.

#### **5 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

##### **2019-09-03: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C19000355 à C19000387 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 947 785.66\$ soit autorisé.

À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2019-09-03.



Claudette Aubé

## **6. CORRESPONDANCE :**

### **A- Remerciement du Comité d'activités équestres**

Le comité tient à remercier la municipalité pour avoir prêté le terrain des loisirs et le Camelot lors des activités équestres du 17 et 18 août.

### **B- Remerciement de Santé mentale Québec**

Remerciement reçu pour le renouvellement de la carte de membre leur indiquant que leur travail est apprécié et reconnu.

## **7. ADMINISTRATIF :**

### **A- Dotation du poste de DG**

Le processus est en cours.

### **B- Affichage du poste du responsable des travaux publics**

Suite à la démission du responsable des travaux publics, ce poste a été affiché et les élus sont en réflexion.

### **C- Procédures en cas d'urgence**

Rappel aux entreprises et particuliers qui ont reçu des demandes d'informations de répondre dans les meilleurs délais afin que le plan pour les mesures d'urgence qui est en préparation soit le plus complet et documenté possible.

## **2019-09-04 : ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Attendu que des modifications législatives ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

Attendu que la Municipalité ne possédait pas de règlement fixant la rémunération des élus et que, par conséquent, les élus municipaux étaient rémunérés en fonction de la rémunération prévue anciennement à la Loi sur le traitement des élus municipaux qui possédait un caractère supplétif;

Attendu qu'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

Attendu que le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 12 août 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 12 août 2019;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statue comme suit:

### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

### **2. OBJET**

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

### **3. RÉMUNÉRATION DU MAIRE**

La rémunération annuelle du maire est fixée à 6 816,16\$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

### **4. RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

### **5. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL**

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 2 287,08 \$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

### **6. COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES**

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

a) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;

b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;

c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

## 7. ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

## 8. INDEXATION ET RÉVISION

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1er janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1er janvier suivant la tenue de ces élections.

## 9. TARIFICATION DE DÉPENSES

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsque qu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement au montant équivalent à 0,45\$ par kilomètre effectué est accordé.

## 10. APPLICATION

Le directeur général et secrétaire trésorier est responsable de l'application du présent règlement.

## 11. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2019. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la Municipalité.

À l'unanimité.

### E- Suivi budgétaire à ce jour

Le suivi budgétaire commenté est déposé aux élus.

### 8: INCENDIE :

#### A- Arrêt du service par paget

Le fournisseur actuel prévoit cesser ce service à la fin du mois d'octobre. Il y aura vérification pour palier à cet arrêt par l'utilisation du cellulaire en validant si les pompiers et premiers répondants utilisent déjà personnellement un cellulaire.

#### B- Pratique à l'École de la Colline

La pratique est prévue le 4 octobre prochain.

## 9. VOIRIE

### A- Suivi des travaux de voirie

Du gravier sera ajouté dans certains rangs et des tranchées pour l'écoulement de l'eau seront faites aux endroits requis.

### B- Suivi du dossier de réfection du Rang 3

Réunion de chantier du 9 août 2019

Suivi des travaux de corrections

Suivi des confirmations des ingénieurs et du laboratoire

Les élus ne sont pas satisfaits de la présence du laboratoire qui a quitté le lieu des travaux alors qu'il avait été mandaté pour toute la journée du 20 août. Des représentants de l'entrepreneur et de la municipalité se sont rencontrés le 29 août dernier pour s'entendre sur les derniers points à régler dans le contrat du 3<sup>ème</sup> Rang.

**C- Travaux de nivelage**

Ces travaux seront effectués sur les rangs ciblés en fin de semaine prochaine.

**D- Abat poussière**

Étendu le 30 août sur le Rang 3 et divers autres endroits avec l'intervention de la Municipalité de Sainte-Apolline.

**E- Débroussaillage et coupe d'arbres**

La municipalité veut reprendre ses emprises de chemin et communiquera avec des propriétaires pour couper des arbres en bordure.

**2019-09-05 ; SCHELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de mandater l'entreprise Asphalte Nicolas Lachance inc pour le scellement de fissures de l'asphalte sur une longueur de 3 000 mètres sur le 4<sup>ème</sup> Avenue ainsi que sur les 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> Rue.

À l'unanimité.

**G- Prolongement de la 8<sup>ème</sup> Avenue**

Les travaux de prolongement de la 8<sup>ème</sup> Avenue en voie carrossable ont été effectués.

**2019-09-06 : FACTURE DE WSP**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le paiement de la facture 0849168 au montant de 25 452.02\$ présentée par WSP pour honoraires professionnels dans le projet de réfection du 3<sup>ème</sup> Rang.

À l'unanimité.

**I- Accotement 4<sup>ème</sup> Avenue est**

En suivi.

**J- Ajout d'une fuse camion :** L'ajout sera effectué par Unité mobile Serge Deschênes.

**K- Demande du 711 2<sup>ème</sup> Rang (creuser fossé) :** En suivi.

**L- Réparation du terrain SP2**

Suivant les travaux effectués au pont sur la Rivière du Moulin et l'utilisation du terrain du SP2 par l'entrepreneur, la remise en état de ce terrain a été faite à la satisfaction des élus et quittance pour l'utilisation de ce terrain a été donnée à BSL, entreprise qui avait utilisé ce terrain.

**M- Demande de permission pour toilette chimique (réservoir à eau)**

Les Constructions BML ont demandé la permission pour installer une toilette chimique sur le terrain des réservoirs à eau situé sur la Route 283 durant les travaux sur cette route.

**N- Suivi du ponceau de la Route du 6<sup>ème</sup>**

En suivi suite à des visites.

**O- Ponceau Rang 6**

Les élus se questionnent sur son utilité.

**10 : EAU**

**A- Problème d'alimentation en eau**

Il est demandé aux propriétaires de faire une demande écrite pour cette situation.

**B- Formation**

Un avis public sera envoyé localement invitant les personnes intéressées à donner leur nom à la Municipalité.

**2019-09-07 : MISE À JOUR DU LOGICIEL ET REMPLACEMENT DE L'INTERFACE**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'accepter la proposition de JRT Automatisation pour la mise à jour du logiciel et le remplacement de l'interface de l'ordinateur traitant les données de l'eau potable avec un budget de 10 000\$ et d'accepter le contrat d'entretien annuel au coût de 1 200\$ tel que proposé le 20 août 2019.

À l'unanimité.

## **11 : EAUX USÉES**

### **A- Remplacement d'une section de conduite**

Ces travaux ont été requis en face du 239 de la 4<sup>ème</sup> Avenue.

### **2019-09-08 : ABANDON DE SERVITUDE**

Considérant que, suite à des vérifications effectuées, la servitude de passage de tuyaux d'aqueduc et d'égout consentie par monsieur Saluste Coulombe en faveur de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy lors de l'ouverture de la 10<sup>ème</sup> Rue et affectant le lot 6 045 228 du cadastre de Québec n'est pas d'aucune utilité puisqu'elle n'a jamais été utilisée, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy :

-Consente que cette servitude soit éteinte à compter des présentes et renonce aux droits en résultant;

-Autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à cette présente résolution.

À l'unanimité.

### **C-: Formation**

Un avis sera publié en même temps que celui pour l'eau potable.

## **12: LOISIRS**

### **A- Suivi du terrain de jeux**

Le compte-rendu du bilan des terrains de jeux dressé par madame Emmanuelle Leblanc est déposé.

**Autres sujets :** En ce qui concerne la patinoire, il est requis de vérifier les bandes, portes et cabanes des joueurs.

Également, il sera demandé de noter la clientèle qui fréquente la patinoire en saison hivernale.

## **13. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

### **A- Plainte concernant le piano**

Le piano qui avait été installé dans le pavillon a été entré au sous-sol du complexe pour la saison froide tel que prévu à son installation.

### **B- Remplacement des arbres dans le parc**

Di-Vert paysagiste a confirmé que les arbres à remplacer dans le parc le seront d'ici le 15 septembre.

### **C- Ajout de toiles**

Monsieur Guy Boivin continue ses démarches afin de vérifier le coût pour ajouter des toiles au pavillon du parc.

## **14. RÉOLUTIONS DIVERSES**

### **2019-09-09 : DEMANDE D'APPUI POUR UNE MEILLEURE DESSERTE D'INTERNET**

Considérant que Cogéco travaille à déposer un projet pilote pour une meilleure desserte internet de notre MRC;

Considérant que la MRC désire collaborer activement afin d'assurer une meilleure desserte sur tout son territoire;

Considérant que notre municipalité souhaite également l'amélioration à l'accès aux services à large bande à des tarifs abordables pour tous nos citoyens;

Considérant que l'accès à l'internet haute vitesse est un service essentiel pour nos citoyens;

Considérant que le développement économique de notre municipalité dépend de la disponibilité des services internet performants;

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de demander aux gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que le CRTC, par l'entremise des programmes de financement tels que le Fonds universel pour la large bande, le Fonds pour la Large Bande du CRTC et le Programme Québec haut débit, à considérer les projets proposés par Cogeco Connexion comme un moyen pour notre collectivité de collaborer pleinement avec d'autres municipalités, le reste du Québec, du Canada et avec les acteurs de l'économie mondiale.

À l'unanimité.

### **2019-09-10 : OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE FRANCE THIBAULT**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'accepter la proposition de service d'accompagnement déposée par France Thibault au taux horaire de 140\$ avec un budget maximum de 5 000\$.

À la majorité.

**2019-09-11 : DEMANDE POUR LA BOURSE DES MAIRES**

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de participer au programme de remise des bourses des Maires pour un montant de 100\$ qui sera remise à la nouvelle étudiante de Saint-Paul-de-Montminy qui est inscrite au Centre d'études collégiales de Montmagny.

À l'unanimité.

**2019-09-12 : DEMANDE DE COMMANDITE POUR SOUTIEN POUR UN VOYAGE D'ÉTUDES**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par madame Odile Blais et résolu de commanditer pour un montant de 100\$ un voyage d'études d'une citoyenne de la Municipalité.

Refusé à la majorité.

**2019-09-13 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de contribuer à 20% du coût d'inscription des élèves qui suivront des cours de musique à Saint-Fabien-de-Panet pour la prochaine saison.

À l'unanimité.

**2019-09-14 : ÉMISSION DE PERMIS DE BRÛLAGE**

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser monsieur Jean-François Nicol à émettre des permis de brûlage selon les règles en place à la Municipalité.

À l'unanimité.

**15. VARIA OUVERT****A- Rapport d'expertise pour rénovation du complexe municipal**

Le rapport d'expertise produit par Roger Landry est déposé aux élus.

**B- Service de garde**

En suivi suite à la rencontre avec le Centre d'entraide familiale de la MRC.

**C- Compensation TGC**

Selon l'entente lors de la visite terrain, TGC a remis un chèque de 500\$ pour compenser des déficiences notées, ce qui finalise ce dossier.

**D- Suivi du dossier de la maison brûlée**

Ce dossier est en traitement avec la Cour municipale.

**E- Invitation Semaine de la municipalité**

La semaine du 8 au 14 septembre est la Semaine des Municipalités qui sont invitées à la souligner dans leur milieu.

**F- Invitation de l'OBVFSJ (eau)**

Invitation par l'OBV du fleuve Saint-Jean afin de définir les enjeux concernant l'eau et ses écosystèmes : la rencontre aura lieu le 25 septembre à Saint-Paul-de-Montminy.

**G- Invitation au lancement du PDZA**

Le lancement du PDZA aura lieu le 13 septembre au Cap-Saint-Ignace.

**H Association pulmonaire Sensibilisation aux campagnes environnementales**

Le document de sensibilisation est déposé aux élus.

**I- Enjeux Postes Canada**

Mise en garde concernant le maintien des services postaux suite aux élections fédérales qui pourraient élire un nouveau gouvernement avec des priorités différentes.

**J- Invitation au Rendez-Vous Manufacturiers et Innovation**

Madame Odile Blais participera à cette activité à titre de représentante de la Municipalité.

**K- Invitation à la journée porte ouverte au Quartier général de la Sûreté**

L'invitation est transmise aux élus.

**L- Invitation à la Fête des récoltes**

Samedi le 14 septembre, à la Ferme des Terres Duo, les jeunes de l'Écoréussite invitent la population à venir constater leur travail.

**M-** Invitation à soumettre une candidature au Gala Prestige Desjardins  
La Municipalité fera la présentation d'une candidature sur son territoire.

**N-** Appel de projets du Pacte Rural  
Rappel de la date limite pour déposer des projets qui doivent être réalisés avant le 31 mars 2021.

## **16 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **2019-09-15 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de lever la séance, il est 21h35.  
À l'unanimité.

  
Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 septembre 2019.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 octobre 2019.